



## RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

### Pourquoi la commune est-elle concernée par ce risque ?

Compte tenu des modes de transport présents sur le territoire de la commune, le risque transport de matières dangereuses se situera sur les parcours empruntés que ce soit par voie routière et ferroviaire.

Concernant les routes, le risque d'accident impliquant un transport de matières dangereuses est particulièrement diffus et concerne non seulement des axes desservant les entreprises consommatrices de produits dangereux (industries classées, station services, etc..) mais aussi les particuliers (livraisons de fioul domestique ou de gaz).

Les accidents de transport de matières dangereuses peuvent donc se produire pratiquement n'importe où dans la commune.

À ce titre toute la commune est concernée par ce risque.

### Cartographie du risque



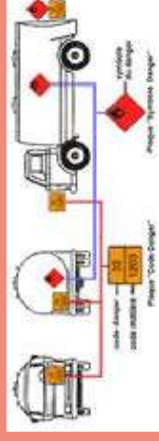
Le risque de transport de matières dangereuse (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, essentiellement par voie routière.

Il concerne tous types de produits dont, ceux dont avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais. Les principaux dangers liés sont les risques d'explosion, d'incendie, et de nuage toxique, ces différentes manifestations pouvant être associées.



## LES BONS REFLEXES EN CAS DE CRISE

### 01 AVANT



- Sachez identifier un convoi de **marchandises dangereuses**. Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les camions permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

### 02 SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- **Protégez et balisez pour éviter un « sur accident »**. Éloignez les personnes situées à proximité.



- **Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).**



- **N'allumez pas de flamme.**

### 03 EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- **N'entrez pas en contact avec les produits.** (en cas de contact : se laver les mains et se changer).



- **Confiner-vous.**



- **Écoutez la radio.**

- **Quittez la zone de l'accident.** S'éloigner perpendiculairement à la direction du vent.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** L'école s'occupe d'eux.